

Diffusion d'outils et contractualisation d'un plan d'action exemplarité auprès des communes

CONSEIL GENERAL DU MORBIHAN

Monographie complète

Conseil Général du Morbihan

Année 1 du PDP : 2010

Nombre d'agents : 2 400

Autres démarches transversales : Agenda 21 en réactualisation et PCET en cours d'élaboration

Contexte

Dans le cadre de son PDEDMA, le conseil général du Morbihan s'était déjà engagé, dès 2007, dans un plan de prévention intégrant une action sur l'exemplarité des collectivités et administrations du territoire. Lors de la présentation du PDEDMA aux collectivités du territoire, celles-ci sont invitées à s'inscrire dans un des 8 groupes thématiques créés, dont un est dédié à l'exemplarité, visant à impulser une réflexion sur la meilleure façon de sensibiliser les collectivités et d'initier une dynamique auprès de l'ensemble de ces acteurs. Chaque groupe est constitué de 5 collectivités en moyenne. L'objet du groupe était de sensibiliser les collectivités et administrations du territoire et les inciter à s'engager.

Le premier groupe de travail en fin 2007, auquel l'ADEME participe, identifie rapidement un manque de retour d'expériences et d'outils et se questionne sur la meilleure façon de mobiliser ces acteurs, de les accompagner.

Aujourd'hui, ce groupe a proposé une boîte à outils exemplarité (diagnostic et plan d'action) et un accompagnement des collectivités qui souhaitent s'engager.

Objectifs recherchés / résultats obtenus

Les objectifs généraux sont de diminuer la quantité de déchets générés par les collectivités en sensibilisant les EPCI et les communes

Pour 2011, le CG se fixe des objectifs chiffrés : 50 participants aux réunions d'information et de lancement, et 30 communes ou EPCI engagés

Déroulé de la démarche

Dès le premier groupe de travail, le CG insiste sur la nécessité de définir avec les collectivités la



stratégie à retenir, et de 2008 à 2009, le groupe se réunit environ tous les 2 à 3 mois environ pour faire point sur les bonnes pratiques, les nouveaux outils identifiés et à partir desquels s'inspirer.

Les outils ADEME, type guides ou Clic'Ademe, sont présentés et permettent au groupe d'enrichir ses réflexions. Mais ces outils apparaissent souvent comme trop lourds aux collectivités et assez peu opérationnels.

En 2010, les outils sont finalisés et validés par les participants au groupe : il s'agit d'une grille de diagnostic relativement simple, d'une liste d'actions sur lesquelles les collectivités peuvent s'engager ainsi qu'un document présentant, pour chaque action, un petit rappel de ce qu'elle signifie et de la méthode à suivre. La proposition du CG 56 est la suivante :

- les collectivités qui souhaitent s'engager doivent faire leur état des lieux à partir de la grille fournie. Elles peuvent se rapprocher de leur EPCI à compétence déchets pour se faire aider, ou bien solliciter directement le CG pour avoir des conseils. L'ADEME et le CG s'engagent également, pour les collectivités qui le souhaitent, à financer des jours d'accompagnement par un bureau d'études pour un appui au diagnostic ;
- à partir du diagnostic et des priorités, les collectivités doivent s'engager au minimum sur une action par thème. 4 thèmes sont proposés : tri/valorisation, achat durable, réduire/réutiliser/ne pas gaspiller, et communication/sensibilisation/formation.

Les collectivités ont 6 mois pour rendre au CG leur plan d'action.

[O4 - la grille de diagnostic]

[O5 - la charte d'engagement par action]

[O6 - le document de détail par action]

Pour présenter ces outils et inciter les collectivités à s'engager, le CG 56 organise 3 réunions sur le département ouvertes à toutes les collectivités. Un courrier, co-signé avec l'ADEME, est envoyé, avec une plaquette de présentation de l'exemplarité et de la démarche proposée par le CG. Tous les documents s'inscrivent dans le cadre de la démarche « tous éco-citoyen 56 » portée par le CG qui encourage l'éco-exemplarité des acteurs du Morbihan. Il existe également un label, attribué aux bonnes pratiques : les collectivités qui s'engagent à travers le plan d'action proposé par le CG bénéficient alors de ce label.

[consulter le site Tous éco-citoyen 56 : <http://www.tousecocitoyens56.fr/>]

[O7 – le courrier d'invitation envoyé aux EPCI]

[O8 - la plaquette d'information jointe au courrier]

Les réunions ont rassemblé une cinquantaine de participants représentant aussi bien des communes que des EPCI (les 18 EPCI sur les 22 du département). Lors des ces réunions, l'ADEME introduisait la notion d'éco-exemplarité aux participants, le CG présentant ensuite les différents déchets existants dans une collectivité, ainsi que les différentes actions réalisables.



[O9 - le support de présentation des réunions de présentation]

Résultats et prochaines étapes

Si tous les participants ont considéré les outils comme très positifs, seuls 8 communes et 6 EPCI ont formalisé une démarche en rendant le plan d'action 6 mois plus tard au CG, les autres territoires n'étant soit pas encore prêt à s'engager, ayant d'autres priorités, soit utilisant les outils pour leur démarche interne mais sans rendre de plan d'action au CG. De plus, aucune collectivité n'a jugé utile de demander au CG un accompagnement extérieur (bureau d'étude), mais plusieurs collectivités ont ponctuellement sollicité les EPCI ou le CG pour avoir un avis extérieur sur la priorisation des actions à retenir vis-à-vis du diagnostic. Les 6 EPCI engagés ont été des collectivités avec un programme de prévention et qui avaient déjà participé aux groupes de travail de création des outils. Quant aux communes, il s'agissait essentiellement de communes en Agenda 21 ou qui étaient déjà, par volonté d'un élu, très impliquées et volontaires en matière d'éco-exemplarité.

Le service de l'eau a pu profiter de cette dynamique pour intégrer le groupe de travail et proposer également aux communes de s'engager sur le thème de l'eau. Cette proposition faisait suite à un appel à projet aux communes réalisé en 2007. Le service de l'animatrice du plan de prévention et le service de l'eau étant dans la même direction (qui est la direction pilotant l'Agenda 21), faire du lien entre les thématiques est plus simple. C'est l'animatrice du plan qui a proposé que l'eau vienne se rajouter et à terme, elle souhaiterait ouvrir le groupe de travail à l'exemplarité en général, pas seulement aux déchets.

Ainsi, en mars 2012, une nouvelle réunion est organisée pour dresser le bilan des actions menées par les collectivités engagées et pour relancer un appel à candidature, qu'il soit sur les déchets ou sur l'eau. Une collectivité en avance sur les questions d'économie d'eau est également venue présenter son travail.

Lors de cette réunion, tous les participants à la précédente réunion, ainsi que toutes les collectivités en Agenda 21 ont été invités et une quarantaine de personnes y ont participé.

[consulter le support de présentation de cette réunion]

Cette réunion a été l'occasion de dresser un premier bilan des outils : ceux-ci sont visiblement bien appropriés par les collectivités et celles s'étant engagées à mettre en place des actions ont pu bien avancer. Toutefois, les collectivités ont eu plus de mal à se fixer des objectifs par action.

Suite à cette réunion, le CG a décidé de créer une réunion bilan annuelle sur les actions mises en place par les collectivités et d'organiser entre temps des réunions thématiques sur des thèmes précis avec visites de sites, de collectivités en pointe, etc.

D'autres exemples sur : <http://optigede.ademe.fr/eco-exemplarite-dechets-exemples>